

STOP AUX ATTAQUES CONTRE NOS ACQUIS SOCIAUX !

Lors du comité technique Paritaire du 27 septembre 2021, le Maire de Bagnolet a annoncé que la prime de Vie chère (prime annuelle versée en deux fois), en place dans notre collectivité depuis 45 ans, était sérieusement remise en cause. Selon le Maire, le comptable public refuserait de verser la prime sur le salaire du mois de novembre au motif que : « les délibérations existantes qui octroient cette prime ne sont pas légales ».

Comme précisé par les représentants du Personnel cette annonce est d'autant plus étonnante que cette prime n'a jamais été remise en question (une délibération est attaquable auprès du Tribunal Administratif jusqu'à deux mois maximums après sa diffusion), qu'il n'appartient pas au Trésor public de donner son avis sur les droits des salariés, qui plus est acquis depuis de longue date.

Quel est le véritable problème ou volonté de la municipalité ?

En pleine période où le coût de la vie monte en flèche (électricité, gaz, carburant, ...) et alors que les salaires stagnent à cause d'un point d'indice gelé depuis des années, la plupart des agents comptent sur cette prime pour payer leurs factures, combler les découverts, plutôt que comme un plus qui « mettrait du beurre dans les épinards » pendant les fêtes ! Si le problème vient réellement du Trésorier, donc de l'Etat, cette question n'aurait-elle méritée une information claire bien en amont, plutôt que de laisser les rumeurs aller bon train depuis le début de l'été ? N'aurait-elle mérité un débat au Conseil municipal pour trouver le moyen de contrer cette nouvelle attaque à la mode Macron ? **Mais le problème ne serait-il pas tout simplement ailleurs ?** Ce n'est un secret pour personne, les finances de la ville sont plombées ; chacun le vit au quotidien dans son service. **Ne s'agirait-il pas de tenter, une fois de plus, de faire des économies rapides sur le dos du Personnel ?**

Après la fin des 35h et la perte des congés supplémentaires (tout en sachant que le débat sur le temps de travail n'est pas terminé), on nous annoncerait la suppression de la prime annuelle du jour au lendemain !? Ne s'agirait-il pas plutôt d'une première étape (de la même manière que la fin des 35h serait une étape pour généraliser l'annualisation du temps de travail) pour instaurer le « RIFSEEP », ce régime indemnitaire fondé pour partie sur les résultats, qui est en clair encore un moyen supplémentaire de creuser les inégalités salariales et une véritable arme pour les politiques d'instituer le fait du prince ? **Dans tous les cas, cette prime peut et doit rester aux agents !**

Ensemble, disons STOP au vol des acquis sociaux !

Il est temps de se mobiliser pour :

- **En finir avec les mesures de la municipalité qui n'oppose aucune résistance à la politique Macron**, une municipalité qui ne se bat politiquement pas pour mener une fronde contre les lois et décrets qui cassent le Service public (Délégation de Service public, baisse des dotations, fermetures des Services publics de proximités comme le Trésor public, la Sécurité Sociale, développement à outrance des services numériques...) et les acquis des agents (temps de travail, gel du point d'indice, retraites, augmentation des CDD et CDI au détriment des embauches sous Statut...)
- **En finir avec les inégalités et l'accroissement indécent des richesses** pour les « supers riches » qui, entre mars 2020 et mars 2021, ont vu leur fortune augmenter de 170 milliards d'euros, soit une hausse moyenne de + 40 %, lorsque le Smic n'a augmenté que de 0,99 % au 1^{er} janvier 2021 !

Pas un jour ne se passe sans que de nos droits et nos acquis soient supprimés ou menacés !

**TOUS EN GREVE POUR LE MAINTIEN DE LA PRIME DE VIE CHERE
ET LA DEFENSE DE NOS ACQUIS SOCIAUX !**

**Assemblée Générale le 03 novembre à 10h00
Place de la Mairie**



COURRIER DE LA CGT AU MAIRE DE BAGNOLET

Bagnolet, le 20 octobre 2021

Monsieur Tony Di Martino
Mairie de Bagnolet

Objet : Prime de vie chère

Monsieur le Maire,

Lors du CTP du 27 septembre 2021, vous avez annoncé aux représentants du Personnel la possible suppression de la prime annuelle dite « Prime de Vie chère » et les avez informés de discussions en cours avec le Trésor public sur cette question.

Au-delà des interrogations soulevées par les représentants du Personnel - et que nous partageons - sur le rôle du Trésorier Principal et sa possible ingérence, allant d'une part à l'encontre de la libre administration des collectivités territoriales, principe consacré par l'article 72 de la Constitution et d'autre part à l'encontre des règles de comptabilité publiques telles qu'édictées notamment par l'article 9 du Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, nous vous rappelons que les agents de la Ville de Bagnolet perçoivent cette prime depuis 45 ans et **qu'elle ne saurait être remise en cause en ce qu'elle constitue un avantage acquis qui répond aux conditions édictées par l'article 111 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984**. Mise en place par délibération en 1977, le premier versement de cette prime alors appelée « 13^{ème} mois statutaire », a eu lieu au printemps de la même année. Elle a de fait bien été instituée avant le 27 janvier 1984, date d'entrée en vigueur de la loi Le Pors. Elle a par ailleurs bien été inscrite au budget 2021 de la collectivité, comme toutes les années précédentes depuis la délibération.

Outre cet état de fait, cette prime représente pour la grande majorité des agents de la collectivité un moyen indispensable pour payer les factures courantes et subvenir aux besoins de leur famille. « **Tout augmente, sauf les salaires** » : ce résumé simple de la situation, énoncé par la CGT et devenu depuis un adage populaire, n'épargne pas les fonctionnaires et agents publics qui voient leur pouvoir d'achat s'effondrer d'année en année, avec le maintien du gel du point d'indice depuis plus de dix ans. A ce système de points qui permet de rémunérer de manière identique des agents aux missions et qualifications identiques, quels que soient leur affectation géographique et leur employeur public, le gouvernement préfère instaurer des primes et des mesures catégorielles. Le RIFSEEP est le dernier levier en date pour poursuivre sa politique de division entre les fonctionnaires/agents publics.

Dans le contexte budgétaire que nous connaissons à la Ville de Bagnolet, nous savons que la tentation est grande d'utiliser le prétexte de la suppression « imposée » de la Prime de vie chère pour mettre en place le RIFSEEP dans notre collectivité. Nous tenons à vous rappeler notre opposition à l'instauration de cette prime, qui représente à nos yeux un moyen de renforcer le système de course au salaire déjà existant qui permet de jouer un peu plus avec la précarité croissante des agents, pour les obliger à travailler quelles que soient les conditions.

La CGT dénonce depuis longtemps la mise en place de régimes indemnitaires qui favorisent l'individualisme au détriment du bien commun, les fonctions au détriment des droits acquis collectivement, qui accentuent les inégalités entre collectivités et, de fait, les populations. La séparation du grade et de l'emploi fonde la logique de carrière et l'indépendance du fonctionnaire, car elle garantit le niveau de rémunération quel que soit l'emploi exercé. En liant un complément de rémunération conséquent à la fonction exercée et aux « résultats » de l'agent, le RIFSEEP entaille profondément le principe de carrière et l'assurance de progresser dans la carrière de manière linéaire. Le RIFSEEP, accroît les inégalités entre les agents et favorise la recherche de la performance individuelle et non plus l'intérêt collectif pour l'exercice des missions de service public auprès de la population. La mise en place du RIFSEEP, de la même veine que l'augmentation du temps de Travail, s'inscrit dans la logique de casse du Statut de la Fonction publique, pour faire des services publics un secteur de plus où le tout concurrentiel est de mise, peu importe les conditions. C'est la raison pour laquelle la CGT s'oppose au RIFSEEP.

Pour autant, nous tenons à vous rappeler que l'argument du « c'est la loi qui l'impose » ne saurait se suffire pour la mise en place du RIFSEEP à Bagnolet et que, comme pour le temps de travail, des discussions préalables avec les organisations syndicales s'imposent. D'ailleurs en ce qui concerne le temps de travail, nous vous rappelons que les négociations doivent se poursuivre pour parvenir à le définir sur notre collectivité. Il en va de même avec le RIFSEEP, qui ne saurait être mise en place sans qu'il y ait eu de négociation. Nous vous rappelons également qu'en l'état actuel, la Prime de vie chère est cumulable avec le RIFSEEP.

Il va sans dire que nous revendiquons le maintien de la Prime de vie chère et que nous sommes prêts à nous mobiliser avec les agents pour obtenir satisfaction. A l'immédiat, nous vous demandons de bien vouloir répondre à nos interrogations sur l'état des discussions avec vos interlocuteurs pour le versement de cette prime au mois de novembre prochain, et restons disponibles pour toute négociation sur toutes ces questions.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées